

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU MARDI 06 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 06 Juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 10 Absents : 5 Pouvoir : 3 Votants : 13

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Elsa RONSHEIM, Bernadette CATRIN, Betty THÉODET, Marilène CHARTRAIN et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

ABSENTE SANS POUVOIR : Mme Barbara FERGUSON et M Jean-François PAIN.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Catherine QUESNOT avec pouvoir à Elsa RONSHEIM, Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir à Mme Martine CZAPEK-THINSELIN, M. Alain JACQUES avec pouvoir à Claire BELLANGER.

Mme Betty THÉODET a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 01/06/2023.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

- **2023-025 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11/04/2023**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 11 avril 2023 est approuvé à : 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

- **2023-026 : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023 – Etat 1259**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu le 27 avril dernier, un recommandé de M le Sous-Préfet invitant le conseil municipal, au retrait de la délibération du 11 avril dernier et à redélibérer sur les taux communaux 2023 car la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) votée lors du dernier conseil d'avril n'est pas conforme à l'article 1636B sexies du CGI. En effet celle-ci ne peut augmenter plus que la TFPB ou le taux moyen pondéré des deux taxes foncières.

2 simulations ont été réalisées par notre conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques qui se présentent comme suit :

- simulation faisant varier de 1% les 3 taxes : TFB 32.95% ; TFNB 35.39% ; TH 10.55% avec un gain de produit fiscal de 2 147€
- simulation ne faisant varier que la TFB et la TH : TFB 35% ; TFNB 35.04% (sans changement) ; TH 11.08% avec un gain de produit fiscal de 833€

Le taux TH voté en 2022 de 10.45 % pouvant aussi être conservé.

Monsieur le Maire rappelle l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence,

Le conseil municipal,

Vu le Recommandé avec AR de M le Sous-Préfet en date du 24 avril 2023

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu les simulations du conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques

Après avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour :

DECIDE de procéder au retrait de la délibération 2023-018 du 11 avril 2023

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : **10.55 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **32.95 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.39 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux dans les meilleurs délais.

- **2023-027 : Exonération de la Taxe d'aménagement sur les abris de jardin au 01.01.2024**

Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, M le Maire propose d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin, pigeonniers et colombiers, d'une superficie supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20m² soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la délibération 2022-033 du 31 mai 2022 fixant la TA à 2,00% sur l'ensemble du territoire

Après avoir délibéré, à 9 contre, 0 abstention et 4 Pour :

REFUSE l'exonération sur les abris de jardin, pigeonniers et colombiers, d'une superficie supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20m² soumis à déclaration préalable.

PROPOSE que soit transmis un courrier d'information à tous les habitants pour leur rappeler la réglementation.

- **2023-028 : Autorisation pour échange de parcelles et bornage aux ULM**

M le Maire présente la demande de l'Association « Sport de l'Air pour Tous » qui souhaite rallonger la piste existante d'ULM afin de permettre à des personnes en situation de handicap de disposer d'une piste d'envol suffisamment longue pour pouvoir pratiquer leur sport comme l'impose la réglementation de vol en plein air.

A cette fin, la commune qui met actuellement gracieusement à disposition de l'association un terrain et un hangar doit échanger 2 portions de terre avec 2 riverains qui engendreront des frais de bornage à la charge de la commune mais pour cela il doit au préalable obtenir l'aval du conseil sur ce projet.

M le Maire présente les courriers d'accord des 2 propriétaires riverains concernés.

Le conseil municipal,

Vu la demande de M Pruja, Président de l'Association « Sport de l'Air pour Tous » en date du 17 septembre 2021 présentant le projet d'agrandissement de la piste d'ULM

Vu l'accord écrit en date du 03/4/23 de Madame Annick METIVIER et Monsieur Olivier METIVIER propriétaires de la parcelle ZP26, acceptant de céder une partie de la parcelle en échange d'une longueur sur la ZP25 voisine.

Vu l'accord écrit en date du 01/06/23 de M Dominique TOURMEAU fermier de la parcelle communale ZP25 acceptant d'en céder une partie en échange d'une autre partie équivalente à définir.

Considérant qu'il y a une possibilité d'échange par acte notarié suite à bornage.

Après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 0 Abstention et 13 voix Pour.

Accepte le projet d'allongement de la piste actuelle sollicité par l'Association « Sport de l'Air pour Tous ».

Accepte les échanges de terrains entre les propriétaires riverains et la commune

Accepte que les frais de bornage et de notaire soient pris en charge par la commune

Dit que les surfaces prisent sur la parcelle en fermage ZP25 de M. TOURMEAU Dominique devront être déduite du fermage

Charge M le Maire de contacter un géomètre afin de procéder à ces échanges dans les meilleurs délais.

- **2023-029 : Nouvelle offre 2023 dispositif d'urgence E-Boo**

M le Maire informe les membres du conseil que l'offre d'Hélicoptère Ingénierie Système étudiée et validée lors du conseil du 27 février dernier, délibération 2023-015, a été refusée par la société car elle datait de plus de 3 mois.

Une nouvelle offre a été reçue moyennant 600€ supplémentaire au vu de la hausse de l'inflation, par conséquent il convient de redélibérer ce soir.

M le Maire rappelle que l'Indre et Loire serait l'un des premiers départements de France à mettre en œuvre ce dispositif intitulé « E-BOO » qui permettrait, y compris la nuit, l'évacuation par hélicoptère de personnes dont l'état de santé nécessite un transport d'urgence vers un établissement hospitalier. Concrètement, il s'agit de permettre à un hélicoptère de se poser sur une aire identifiée, souvent un terrain de sport communal, disposant d'un système connecté d'éclairage automatique.

Le cout prévisionnel de l'installation s'élève à 3450 €, dont le CD37 a prévu de le financer à 80% soit 2760 €, les 20% restant à la charge de la commune pour 690 € ainsi que le cout annuel de fonctionnement estimé à 300€.

La commune de Saint-Hippolyte doit faire connaitre dans les meilleurs délais sa position sur cette offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 0 Abstention et 13 voix Pour.

Accepte le projet E-Boo proposé par le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire

Accepte le nouveau devis à 4500 € TTC au lieu des 3900 € TTC proposés en 2022.

Accepte le financement du reste à charge de 20 % de l'investissement.

Accepte la prise en charge du cout de fonctionnement annuel estimé à 300 €

Dit que les crédits devront être inscrits au BP2023 et suivants

Charge M le Maire de donner une réponse favorable à M le Président Jean-Gérard PAUMIER

- **2023-030 : Commission Transport Scolaire du Lochois - Modification des délégués**

M le Maire propose de désigner 2 nouveaux délégués : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant u Syndicat du Transport Scolaire du Lochois situé à Ferrière sur Beaulieu car depuis 2020, la Titulaire est devenue la secrétaire du dit Syndicat et la seconde du fait de ses horaires de travail n'a pas la possibilité d'assister aux réunions fixées à 18h00.

Les 2 élues concernées n'étant pas là ce soir pour en discuter, M le Maire décide de reporter ce point à la prochaine séance de conseil.

- **2023-031 : Numérotation de la parcelle ZL125 rue du Château suite division et nouveau nom de rue.**

M le Maire rappelle que la parcelle ZL125 a été divisée et que pour la future vente de celle-ci, il est nécessaire de lui attribuer un numéro de rue ainsi qu'un nouveau nom de rue puisque l'entrée se situe dans le chemin d'accès au cimetière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 0 abstention et 13 Pour

Décide d'attribuer le n° 16 rue du Château à la parcelle ZL125 divisée.

- **2023-032 : Loyers Boulangerie Launay**

M le Maire n'ayant pas reçu le courrier attendu de la part de Monsieur E.Cosson, accompagnant aux entrepreneurs, en charge du dossier de M et Mme Launay pour pouvoir en délibérer ce soir. Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

- **2023-033 : Projet de Mutualisation avec autres communes de la CCLST (matériels, personnels ...)**

M le Maire informe que la commission mutualisation de la CCLST dont il fait partie projette la mutualisation des matériels dès 2023 pour les communes qui le souhaiteraient.

Un listing des biens matériels détenus par la commune va être réalisé et transmis au service mutualisation pour le 13 juillet prochain.

- **2023-034 : Demande de participation à des frais de transport scolaires élève hors commune**

M le Maire informe avoir reçu de la part du Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes, une demande de participation aux charges de fonctionnement d'un montant de 67.19 € en tant que commune hors secteur pour un enfant de notre commune scolarisé au collège d'Ardentes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix Contre, 0 abstention et 0 voix Pour.

Refuse la demande de règlement de 67.19 € sollicitée par le Syndicat Mixte de transports scolaires d'Ardentes. Charge M le Maire d'en informer le dit Syndicat.

- **2023-035 : Régularisation vente parcelle communale A1671 de 76ca**

M le Maire informe que la maison sise au 3 impasse des Sinistrés a été dernièrement vendue mais que cette vente soulève la régularisation d'une ancienne vente jamais acté par l'ancien propriétaire avec la commune chez le Notaire Maître Frappat depuis 2018.

Il convient donc de retirer la délibération 2018-47 faisant état d'une vente entre la commune et M Costa Rudolf et de redélibérer afin d'acter la vente de la parcelle A1671 de 76ca entre la commune et les nouveaux futurs propriétaires : M et Mme Marc RODRIGUES FERREIRA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

Retire la délibération 2018-47 du 18 décembre 2018

Accepte de réaliser la nouvelle vente du terrain A1671 de 76ca avec M et Mme Marc RODRIGUES FERREIRA.

Conserve le prix de vente à 790 euros.

Charge M le Maire d'informer le Notaire de cette vente.

- **Questions diverses :**

➤ **Prochain conseil municipal de juillet** : il se tiendra le mardi 18 ou 25 juillet 2023 à 20h00 seulement si des points arrivent d'ici là. A défaut il aura lieu le 19 septembre 2023 à 20h30.

➤ **Repas des Aînés du 21 juin** : L'invitation a été envoyée à tous les bénéficiaires de 70 ans et + A ce jour 18 personnes se sont déjà inscrites. M Fabien Rousselet assurera gracieusement la prestation musicale.

➤ **Aménagements Centre-Bourg** : M le Maire donne la parole à M Hervé CHAPU qui sollicite rapidement le travail d'une commission afin de déterminer les priorités de réalisation pour les années à venir. Elsa Ronsheim, Claire Bellanger, Hervé Chapu, Alain Madec, Martine Czapek, Bernadette Catrin et M le Maire composent cette commission.

1^{ère} réunion fixée le 18/7 à 20h30 si aucun conseil municipal n'a lieu.

➤ **Recensement de la population en janvier 2024** : Le recensement de la population est censé avoir lieu tous les 5 ans mais à cause du Covid 2020-2022, du retard a été pris dans certaines communes ce qui décale celui de la commune de Saint-Hippolyte d'une année soit en janvier 2025. Les personnes de la commune intéressées pour réaliser le recensement 2025 sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant le 1^{er} juillet 2024.

➤ **L'UNC recrute** : M le Maire informe que l'Union Nationale des Combattants recherche notamment des portes drapeaux lors des cérémonies, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de M. Jean-Marie Vermersch au 06.88.78.15.43.

➤ **Elections Sénatoriales 2023** : M le Maire compte sur la présence de tous les élus vendredi 09 juin à 18h00 pour le vote des délégués aux Sénatoriales du 24/9/23 afin que le quorum soit atteint.

➤ **Eclairage stade de foot 2024** : M le Maire informe que l'Ets R² est mandatée par le district de football pour chiffrer et réaliser les travaux d'amélioration du système d'éclairage des stades de foot. Au vu de l'éligibilité de notre dossier. M le Maire envisage de déposer un dossier en 2024.

➤ **Natura 2000** : M le Maire informe que le Panneau d'information des espèces présentes ne sera réalisé que quand ils auront trouvé les fonds nécessaires à leur fabrication.

➤ **Carte d'intervention du SDIS** : M le Maire porte à connaissance la nouvelle carte d'intervention des casernes en cas d'incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h30

Le 19/09/2023

**Le Maire,
Patrick PASQUIER**



**La secrétaire
Betty THÉODET**

